

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/AVR/069	OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016
<u>Date du conseil municipal</u> 04/04/2016	
<u>Date de la convocation</u> 25/03/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 25/03/2016	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÉM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Simone JEROME
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Medhi BENSALÉM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'activité des associations locales et qu'il convient d'allouer des subventions exceptionnelles lorsqu'elles souhaitent organiser des manifestations ponctuelles ou lorsqu'elles rencontrent des situations particulières,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DECIDE d'allouer, pour l'année 2016, les subventions exceptionnelles aux associations locales suivantes :

- Les Phoenix de Nangis : **500,00 €** pour l'organisation du 2ème festival interclub 2016 ;
- Amicale laïque nangissienne : **2 000,00 €** pour la poursuite des travaux dans les locaux ;
- École de musique de l'harmonie de Nangis : **4 800,00 €** pour le renouvellement du mobilier ;
- Orchestre d'Harmonie de Nangis : **7 000,00 €** pour l'organisation du 16ème Festival des musiques O'Tonales ;
- Radio Club de Nangis : **400,00 €** pour la création d'un atelier de fabrication numérique (FABLAB).

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense est inscrite à l'article 6745 du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement avec ventilation aux codifications fonctionnelles concernées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160405-2016-AVR-069-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016